



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 4323

Texte de la question

M. Michel Dasseux appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation extrêmement préoccupante à laquelle se trouve confrontée l'administration pénitentiaire devant l'augmentation du nombre des incarcérés. Les incidents, de plus en plus graves, démontrent l'urgence de remédier à cette situation. Alors que le Gouvernement a adopté des mesures qui aboutiront à l'augmentation sensible du taux d'occupation dans les prisons sans avoir proposé aux personnels les moyens d'encadrement nécessaires, il souhaite connaître ses intentions pour y remédier et offrir aux personnels pénitentiaires des véritables moyens matériels et humains afin qu'ils puissent assurer leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'il porte aux préoccupations des personnels de l'administration pénitentiaire. Le Parlement a adopté la loi d'orientation et de programmation pour la justice, premier signe politique fort de la priorité qu'il entend donner au ministère de la justice. Cette loi, promulguée le 9 septembre 2002, fixe notamment les moyens alloués pour les cinq années de la législature qui s'ouvre, de 2003 à 2007, aux services pénitentiaires pour mettre un terme à la surpopulation carcérale et pour entreprendre l'amélioration du fonctionnement ainsi que la sécurité des établissements pénitentiaires. L'administration pénitentiaire bénéficiera de 3 740 emplois nouveaux permanents, d'un budget de 1,470 milliard d'euros permettant la construction de 7 000 places de prison nouvelles et la rénovation de 4 000 autres, ainsi que la réalisation d'un programme ambitieux de sécurité. Le but de cette loi-programme est de permettre à l'administration pénitentiaire de se moderniser pour être plus efficace, plus sûre et plus performante. Ainsi une meilleure prise en charge des publics particuliers, comme les détenus mineurs et les détenus à profil psychiatrique, sera mise en place. Une enveloppe spéciale sera consacrée aux équipements de sécurité afin d'assurer une protection plus efficace du personnel et des établissements. Cette loi améliorera la sécurité. Elle a pour ambition également de revaloriser la situation du personnel pénitentiaire, d'améliorer les conditions d'exercice de ses missions, ainsi que les conditions de gestion des ressources humaines et de formation. Le garde des sceaux est attentif à l'avenir de ces métiers, qui doivent mériter une meilleure reconnaissance, en poursuivant le dialogue avec les organisations syndicales et les parlementaires dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programmation. Enfin, et pour mieux faire découvrir les métiers pénitentiaires, le ministère de la justice lance une campagne nationale de communication sans précédent, afin de pouvoir recruter dans les cinq années qui viennent près de 10 000 fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Dasseux](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4323

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3547

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 5009